



## Fille de 18 ans dort avec garçon de 10 ans

-----  
Par avorodisa

Bonjour,

Mon mari a une fille autiste de 18 ans de son mariage précédent qui dort souvent chez nous dans l'appartement qu'on loue. Elle dort dans la même chambre que mon fils de 10 ans car nous n'avons pas assez de place. Chez sa mère elle a beaucoup plus de place, et elle a beaucoup de famille en France. Est-ce légitime ? Je voudrais bien qu'elle arrête de dormir chez nous car elle a un comportement insoutenable et ça devient très compliqué. Pourrais-je exiger ceci?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

La loi n'interdit pas aux membres d'une même famille, surtout des frères et soeurs, de dormir dans la même chambre, heureusement pour beaucoup de gens pauvres.

Juridiquement votre mari est en droit d'accueillir sa fille chez lui sans que vous ne puissiez vous y opposer et même si c'est aussi chez vous. Sa présence est juridiquement aussi légitime que celle de votre fils.

Pour le reste on ne peut pas juger de ce qui se passe dans votre foyer. Vous avez le droit d'en avoir assez. Vous avez le droit d'avoir envie qu'elle parte. Mais vous n'avez aucun moyen juridique de forcer son départ, sauf si elle représente un danger avéré.

A défaut de pouvoir prouver un danger pour vous ou votre fils, soit vous trouvez un arrangement avec elle et votre mari, soit vous partez habiter ailleurs.

-----  
Par hideo

Bonjour,

A 18 ans la fille est majeure ,et si elle a un comportement anormal vis à vis du garçon qui a 10 ans ,elle représente un danger .Votre garçon doit parler de ce qui se passe exactement et il ne faut pas laisser perdurer ce genre de comportement .Si c'est grave ,il faut déposer plainte à la gendarmerie sans attendre.

Cordialement